

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Etaient présents : Mme FUMEY, HERMET, VINCENT.

Ms : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, ESTEBANEZ, HERRERO, HORTALA, MICHEL, PAILHES.

Procuration : Mr GONZALEZ à Mr PAILHES

Absente excusée : Mme VICENS.

CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION MATERIEL BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal approuve la convention avec la bibliothèque départementale de l'Aude pour la dotation de matériel, dont le montant s'élève à la somme de 8 829.99 € et mandate son Maire pour signer celle-ci. Une déclaration sera effectuée pour assurer celui-ci auprès de notre compagnie.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur une somme de 208.04 € représentant le non-paiement d'une facture d'eau d'un de nos administrés. Cette demande est formulée par la Commission de Surendettement des particuliers de l'Aude.

CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE BRIGADE DE LA MONTAGNE NOIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude souhaite la création d'une brigade de gendarmerie de la Montagne Noire avec les brigades de Saissac et Cuxac-Cabardès et la suppression de celle du Mas-Cabardès.

Cette création permettrait ainsi une présence plus importante sur le secteur des gendarmes et ainsi répondre à une demande forte des élus du territoire mais également de la population. Après plusieurs réunions, un protocole d'accord a été conclu entre les différents Maires, les représentants de l'Etat et le Président de la Communauté de Communes.

Après examen de cette pièce, le Conseil Municipal approuve ce protocole et mandate son Maire pour signer celui-ci.

DEMANDE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR MAINTIEN DU SERVICE

Le Conseil Municipal vote une délibération pour le maintien du service de l'Office National de Forêts qui gère les forêts communales soumises au régime forestier et également le maintien du personnel de l'Office.

PANNEAUX D'INDICATIONS DES COMMERCES

Le Conseil Municipal décide de faire une étude sur l'ensemble du village afin de mettre en place une signalétique fonctionnelle et règlementée pour les différents commerces et administrations avec la possibilité de demander une subvention pour cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- MISE EN PLACE D'UNE CLAUSE SUR LA VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait accepté de vendre une parcelle cadastrée section C n° 460. Il y aurait lieu de mettre une clause dans l'acte de vente qui pourrait être la suivante : « Si au cours des 15 ans à compter de la date de la signature de l'acte authentique, les nouveaux propriétaires revendaient le terrain, la commune serait prioritaire pour en faire l'acquisition au prix vendu majoré de l'indice INSEE du coût de la construction à la date de l'acquisition. ».

Le Conseil Municipal, moins une abstention, approuve cette clause.

- VENTE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame André CARLES, domiciliés dans cette commune dans lequel, ceux-ci souhaitent faire l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section C n° 459 pour une contenance de 215 m².

Le Conseil Municipal décide de vendre à ces personnes cette parcelle, une servitude de passage est créée sur celle-ci au bénéfice de la commune afin d'accéder à la parcelle cadastrée section c n° 462, le prix de vente a été fixé à 4.36 € le m².

- ACQUISITION TERRAIN SOUS LA PROMENADE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 54 d'une contenance de 5 a 80 ca au prix de 0.51 € le m², ce terrain étant situé sous la promenade.

- ACQUISITION FRIGOS POUR SALLE DES FÊTES ET CENTRE CULTUREL

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de deux frigos industriels, en accord avec les associations pour être installés l'un au Centre Culturel et l'autre à la salle des fêtes.

- ZONE DE RENCONTRE

Monsieur le Maire signale que la zone de rencontre devrait être terminée début juin l'entreprise ayant pris du retard quant à la réalisation de la dernière partie située sur la partie haute de l'Avenue Georges Clémenceau. La signalisation sera mise en place par les services techniques en suivant.

- COMPTAGE DES VEHICULES ROUTE DES CABANELLES

Un comptage des véhicules est actuellement réalisé sur la route des Cabanelles au niveau du lotissement Lou Caïssal. Cette étude permettra de vérifier le nombre de véhicules empruntant cette route mais également la vitesse à laquelle ils passent.

La mise en place de coussins berlinois est prévue afin de faire ralentir les automobilistes.

- SOUTIEN DE LA COMMUNE A LA CANDIDATURE DE CERTAINS SITES POLES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de l'ensemble des sites pôles pour une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et plus particulièrement le château de Lastours.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.

Le Maire,

